

# OMPI



A/38/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 25 mars 2003

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

**Trente huitième série de réunions  
Genève, 26 et 27 mai 2003**

### NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

*Mémoire du président du Comité de coordination de l'OMPI*

1. L'article 6.2)i) de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (la Convention instituant l'OMPI) prévoit que l'Assemblée générale "nomme le Directeur général sur présentation du Comité de coordination".
2. L'article 6.3)g) de la Convention instituant l'OMPI prévoit que la "nomination du Directeur général ... requière[nt] la majorité prévue, non seulement dans l'Assemblée générale, mais également dans l'Assemblée de l'Union de Paris et dans l'Assemblée de l'Union de Berne".
3. L'article 9.3) de la Convention instituant l'OMPI prévoit que le "Directeur général est nommé pour une période déterminée, qui ne peut être inférieure à six ans. Sa nomination peut être renouvelée pour des périodes déterminées. La durée de la première période et celle des périodes suivantes éventuelles, ainsi que toutes autres conditions de sa nomination, sont fixées par l'Assemblée générale".
4. Au cours de sa session des 24 et 25 mars 2003, le Comité de coordination a désigné M. Kamil Idris comme candidat au poste de directeur général de l'OMPI (paragraphe 54 du document WO/CC/49/2). Le curriculum vitae du candidat, M. Kamil Idris, est joint en annexe au présent document.

5. Conformément à l'article 9.3) de la Convention instituant l'OMPI, il est proposé que M. Idris soit nommé pour un second mandat qui ne peut être inférieur à six ans. Le nouveau mandat de M. Idris débiterait le 1<sup>er</sup> décembre 2003 et prendrait fin, conformément à la pratique des mandats de six ans, le 30 novembre 2009.

*6. Les assemblées des unions de Paris et de Berne et l'Assemblée générale de l'OMPI sont invitées à donner suite à la proposition du Comité de coordination de l'OMPI énoncée au paragraphe 4.*

*7. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à nommer M. Kamil Idris au poste de directeur général pour un second mandat allant du 1<sup>er</sup> décembre 2003 au 30 novembre 2009.*

[L'annexe suit]

## ANNEX

**Kamil IDRIS**

Langues : arabe, anglais, espagnol (bonne connaissance), français.

Licence en droit (LLB) de l'Université de Khartoum (Soudan), Licence ès Lettres (BA) en philosophie, sciences politiques et théories économiques de l'Université du Caire (Égypte), Master en droit international et en affaires internationales de l'Université de l'Ohio (États-Unis d'Amérique), Doctorat (PhD) en droit international de l'Institut des hautes études internationales de l'Université de Genève (Suisse).

**Principaux postes occupés**

Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et Secrétaire-général de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), (Genève, depuis novembre 1997); Vice-directeur général, OMPI (Genève, 1994-1997); Directeur, Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec les pays arabes (certaines activités également, relatives aux pays de l'Europe centrale et orientale (1990-1992)), OMPI (Genève, 1985-1994); Administrateur principal chargé de programme, Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Afrique, OMPI (Genève, 1982-1985); Avocat inscrit du Gouvernement (Registered Attorney-at-Law); Avocat et officier ministériel ayant qualité pour recevoir les déclarations sous serment, Soudan; Professeur en droit international; Ambassadeur, Ministère des affaires étrangères, Soudan; Conseiller juridique, Mission permanente du Soudan auprès des Nations Unies (Genève, 1979-1982); Porte-parole et Coordonateur du Groupe africain et du Groupe des 77 (Genève, 1981-1982).

Membre, Commission du droit international (CDI) auprès des Nations Unies (1992-1996) et (2000-2001).

**Titres honorifiques**

Docteur *honoris causa* (droit) : Université d'État de Moldova (1999), Franklin Pierce Law Center (Concord, New Hampshire, 1999), Université de Fudan (Shanghai, 1999), *University of National and World Economy* (Sofia, 2000), Université de Bucarest (2001), Université de Hannam (Daajeon, 2001), Université des sciences et technologie de Mongolie (Oulan Bator, 2001), Université Matej Bel (Banská Bystrica, 2001), *National Technical University of Ukraine "Kyiv Polytechnic Institute"* (Kiev, 2002).

Professeur honoraire en droit de l'Université de Pékin, Chine (1999).

**Décorations**

Soudan (1983, 2002), Égypte (1985, 2000, 2001), Sénégal (1998), Fédération de Russie (1999, 2000), Arabie saoudite (1999), Slovaquie (1999), République arabe syrienne (2000), Portugal (2001), Roumanie (2001), Mexique (2001), République de Moldova (2001), Côte d'Ivoire (2002), Pologne (2002).